EST-IL PERMIS QUE JE PORTE LE MOUSHAF DANS MA POCHE ?

Publié par Cheikh Abdul'Aziz Ibn Baz. Publié dans Règles liées au Coran



Est-il permis que je porte le moushaf dans ma poche ?
Cheikh Abdul'Aziz Ibn Abdillah Ibn Baz

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.





Question :
Est-il permis que je porte le Coran dans ma poche ?

Réponse :

Il n'y a pas de mal en cela. Mais s'il le prend en tant qu'amulette alors non. Mais s'il a besoin de le transporter avec lui afin de le lire, alors il n'y a pas de mal. Cependant, s'il le prend avec lui et l'emmène ici et là afin qu'il le protège des maux et qu'il croit que c'est une amulette et une protection contre les maux, alors non. Il n'y a aucune preuve sur cela et aucun fondement. C'est interdit.

[Fin de la réponse de Cheikh Abdul'Aziz Ibn Baz, qu'Allah lui fasse miséricorde]

 Traduit et publié par an-nassiha.com

 **Source :** binbaz.org.sa/noor/2391